

L'Arménie saisit d'urgence la Cour européenne des droits de l'homme après les tensions militaires avec l'Azerbaïdjan



L'Arménie a saisi en urgence, ce lundi 28 septembre, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) afin de demander des mesures provisoires à l'encontre de l'Azerbaïdjan.

Avec Atlantico
Rédaction

Alors que les craintes sont nombreuses au sujet des tensions entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, la Cour européenne des droits de l'homme vient d'être saisie. Une porte-parole de la CEDH a confirmé que "la cour a reçu ce matin une demande de mesures provisoires de l'Arménie, elle est en cours d'examen".

Les combats se poursuivent dans la région séparatiste du Nagorny Karabakh.

L'article 39 de la Cour européenne des droits de l'homme, le bras judiciaire du Conseil de l'Europe qui siège à Strasbourg, permet de prendre des mesures d'urgence lors de risques imminents.

Selon le communiqué de la CEDH, "le gouvernement arménien demande à la Cour d'indiquer au gouvernement azerbaïdjanais (...) de cesser les attaques militaires contre les populations civiles sur toute la ligne de contact des forces armées d'Arménie et d'Artsakh, de cesser les attaques aveugles, de cesser de cibler la population civile ainsi que les biens civils et les agglomérations".

Selon un nouveau bilan, au moins 68 personnes sont mortes depuis dimanche dans les combats opposants séparatistes du Nagorny Karabakh, soutenus par l'Arménie, à l'Azerbaïdjan.

Ces affrontements laissent craindre une guerre ouverte entre Bakou et Erevan.

Cette région séparatiste azerbaïdjanaise, peuplée majoritairement d'Arméniens, échappe au contrôle de Bakou depuis une guerre au début des années 1990 qui avait fait 30.000 morts.

L'Arménie et l'Azerbaïdjan sont membres depuis 2001 du Conseil de l'Europe, une organisation paneuropéenne de défense des droits humains et de l'Etat de droit.